

### Conseil Municipal du 29 juin 2023

*L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.*

**Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 22**

**Votants : 27**

**Présents :** Bernadette Chamoussin - Franck Chenal - Azélie Chenu - Hervé Chenu – Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon – Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Marie Latapie - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Lucien Spigarelli - Xavier Urbain - Pascal Valentin

**Excusés :** Georges Bouty (pouvoir à André Pellicier) - Laetitia Rigonnet (pouvoir à Hervé Chenu) - Marie Martinod (pouvoir à Anthony Destaing) - Sabine Sellini (pouvoir à Rose Paviet) - Robert Traissard (pouvoir à Jacques Duc)

**Absents :** - Charley Mingeon - Amélie Viallet

**Secrétaire de séance :** Anthony Destaing

**Date de convocation :** 23 juin 2023

**Date de publication :** 07 juillet 2023

### Délibération n°2023-072 – Avenant à la convention de Délégation de Service Public – Auberge de Granier

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R3135-5, R3135-7 et R3114-2,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1411-6,

**Vu** la délibération du 25 novembre 2021 approuvant le principe d'une délégation de service public concernant l'auberge de Granier,

**Vu** la délibération du 28 avril 2022 approuvant la convention de délégation de service public avec la SARL LGMS,

Madame le Maire explique que la convention de Délégation de Service Public pour l'auberge de Granier prévoit que « pendant les vacances scolaires hivernales et estivales, [...] l'auberge devra être ouverte toute la journée ».

Elle indique que cette obligation d'ouverture journalière durant les vacances scolaires estivales n'est plus nécessaire, du fait notamment des animations proposées par le Syndicat d'Initiative de Granier, à la fois dans son local situé dans le village, et au niveau de la buvette de Prachanié.

Elle ajoute que dans ce cadre, les gérants de l'auberge ont sollicité la possibilité d'obtenir un jour de fermeture durant l'été, en l'occurrence le mercredi.

Elle propose donc de valider l'avenant n°1 à la convention de DSP passée avec la SARL LGMS, afin de permettre qu'un jour de fermeture hebdomadaire durant les vacances scolaires puisse être convenu entre la commune et le délégataire, étant précisé que ce jour de fermeture sera le mercredi durant les vacances scolaires estivales.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'avenant n°1 à la convention de Délégation de Service Public signée avec la SARL LGMS pour l'exploitation de l'auberge de Granier.

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine MAIRONI-GONTHIER



Le secrétaire de séance,

Anthony DESTAING